

# Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

**L'Accréditation Erasmus pour  
l'Education des adultes, l'Enseignement scolaire, et l'Enseignement et la  
Formation professionnels (EFP)**

*Appel 2022*

*AEF-Europe, 9 juin 2022  
Session virtuelle*

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits

[www.erasmusplus-fr.be](http://www.erasmusplus-fr.be)



# OBJECTIF DE LA PRESENTATION

 Première information sur:

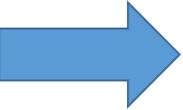
- Qu'est-ce que l'Accréditation Erasmus+?
- A quel type de projet Erasmus+ l'Accréditation donne-t-elle accès?
- Concepts-clés de l'Accréditation et premières démarches

# PLAN DE LA PRESENTATION

- ✓ Introduction: l'accréditation en bref
- ✓ L'accréditation, sésame pour les activités de mobilité en Action-clé 1
- ✓ L'accréditation - Qui peut candidater?
- ✓ L'accréditation - Objectifs de l'action
- ✓ Concepts-clés: le Plan Erasmus et les Standards de qualité
- ✓ Processus de sélection et prochaines étapes

# INTRODUCTION

# L'ACCREDITATION, EN BREF



Laissez-passer pour **accéder à des demandes de financements simplifiées et garanties**, dans le cadre d'un projet de mobilité Erasmus+ en *Action-clé 1*

- **3 secteurs sont concernés**: les organismes de l'enseignement **scolaire** (général), de l'enseignement et la formation professionnels, et de l'éducation des **adultes** (non professionnel)
- L'accréditation est **obligatoire pour les coordinateurs de consortiums**, optionnelle pour les organismes qui déposent une candidature seuls
- **Processus en 2 étapes**:
  - **Candidature à l'accréditation**: valable ensuite pour toute la durée du Programme (2021-2027) → *19 octobre 2022*
  - **Demande(s) budgétaire(s)**: possible chaque année, en fonction de vos besoins → *prochaine échéance prévue: février 2023 (à confirmer) pour des projets de mobilité pouvant commencer au 1<sup>er</sup> juin 2023 (à confirmer)*

# PHILOSOPHIE DE L'ACCREDITATION

- ✓ Passer d'une logique de candidatures répétées chaque année à **une approche plus stratégique** de la mobilité, sur **le long terme** (*financements & mobilités garantis*)
- ✓ **Focus sur la qualité**
  - Etre accrédité, c'est expliquer comment votre organisme va mettre en œuvre les activités de **mobilité de manière qualitative**, **au service du développement** de votre **organisme**, du personnel et des apprenants
- ✓ A long terme, l'objectif est d'avoir *un espace européen de l'éducation* et de la formation renforcé, grâce à une **communauté Erasmus+ d'organismes accrédités**

# Où se situe l'accréditation dans Erasmus+? 1/2

## ➔ Erasmus+: 3 actions-clés

### ➤ Action-clé 1- Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

- Pour les élèves, les apprenants, les étudiants, les jeunes et tout le personnel éducatif/de la jeunesse/les entraîneurs sportifs
- *Réaliser une expérience d'apprentissage ou professionnelle dans un autre pays*
- *Financement alloué à votre organisation pour financer ces mobilités « sortantes »*

### ➤ Action-clé 2 – Coopération entre organisations et institutions

- *Projets de coopération européenne/internationale pour permettre aux organismes de l'éducation et la formation de travailler, apprendre et se développer ensemble, échanger des pratiques et/ou produire des résultats innovants de haute qualité*
- Projets qui peuvent être *de taille et de portée différentes* : les partenariats de coopération & les partenariats simplifiés
- Ces projets doivent répondre à *une ou plusieurs des priorités* fixées chaque année par la Commission européenne
- *Financement forfaitaire pour l'ensemble des partenaires* (à répartir et gérer ensemble) et pour différents types d'activités

### ➤ Action-clé 3 – Soutien à la réforme des politiques

➔ *L'accréditation concerne l'accès aux projets de mobilité en Action-clé 1*

# Où se situe l'accréditation dans Erasmus+? 2/2

## ➔ Erasmus+: 6 secteurs

- Enseignement supérieur
- *Enseignement et formation professionnels*
- *Enseignement scolaire*
- *Education des adultes*
- Jeunesse
- Sport

➔ *L'accréditation concerne les secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et la formation professionnels, et, de l'éducation des adultes*

*(Pour le volet Jeunesse de l'Accréditation, contacter le BIJ)*

**Mon organisme est accrédité et a accès à des projets de mobilité en Action-clé 1:**

-

**Quelles sont les activités de mobilité éligibles?**

# AC1 – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (général)

## ✓ Mobilité des élèves

Pour les élèves inscrits dans une école de l'enseignement scolaire *général* participant au Programme

- Mobilité pour un groupe d'élèves (2 à 30 jours) } Séjour d'apprentissage collectif dans une école d'accueil à l'étranger. (Si vraie plus-value, possible en-dehors de l'école aussi, ou siège UE). Accompagnateurs obligatoires.
- Mobilité individuelle à court-terme (10 à 29 jours) (min 2 jours si participant avec moins d'opportunités) }
- Mobilité individuelle à long-terme (30 à 365 jours) } Séjour d'étude ou stage dans une école partenaire ou une organisation pertinente pour le projet de l'élève. Obligation de définir un programme d'apprentissage pour chaque élève

## ✓ Mobilité des membres du personnel

Pour les enseignants, direction, experts, psychologues, éducateurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs, ...des écoles de l'enseignement général participant au Programme

- Missions d'enseignement (2 à 365 jours)
- Observation en situation de travail (2 à 60 jours)
- Cours ou événements de formation à l'étranger (2 à 30 jours) (! dimension transnationale et active)

## ✓ Autres formats de mobilité

- Experts invités depuis un autre pays participant au Programme (2 à 60 jours) (*mobilité entrante*)
- Accueil d'enseignants en formation depuis un autre pays participant au Programme (10 à 365 jours) (*mobilité entrante*)
- Visites préparatoires (sauf pour cours/formations)

!! Toutes ces activités peuvent être hybrides: combiner mobilité physique et virtuelle

Pays éligibles: 27 États membres de l'UE + 6 pays tiers associés au Programme

# AC1 – ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

## ✓ Mobilité des apprenants et jeunes diplômés

Pour tous les apprenants et apprentis inscrits dans un organisme d'EFP participant au Programme & les jeunes diplômés de ces organismes (dans les 12 mois suivant leur diplomation)

- Participation à des « compétitions des métiers » (1-10 jours)
- Mobilité de courte durée (10-89 jours)  
*(min 2 jours si participant avec moins d'opportunités)*
- Mobilité de longue durée (90-365 jours)

!!! Importance du volet professionnel (stage en entreprise/atelier professionnel).  
Obligation de définir un programme d'apprentissage pour chaque apprenant.

## ✓ Mobilité des membres du personnel

Pour tout le personnel d'un organisme de l'EFP participant au Programme : enseignants, directions, personnel administratif, experts, conseillers, ...

- Missions d'enseignement/formation (2-365 jours)
- Stages d'observation (2-60 jours)
- Cours et formations (2-30 jours) (! dimension transnationale et active)

## ✓ Autres formats de mobilité

- Experts-invités depuis un autre pays participant au Programme (2-60 jours) *(mobilité entrante)*
- Accueil d'enseignants et d'éducateurs en formation (10-365 jours) *(mobilité entrante)*
- Visites préparatoires (sauf pour cours/formations)

*Toutes ces activités peuvent être hybrides: combiner mobilité physique et virtuelle*

*Pays éligibles: 27 États membres de l'UE + 6 pays tiers associés au programme et – pour les organismes accrédités, également vers les pays tiers non associés (international) jusqu'à 20 % de votre budget Erasmus+ !  
(sauf pour les cours/formations et les mobilités entrantes)*

# AC1 – EDUCATION DES ADULTES (non professionnalisant)

## ✓ Mobilité des apprenants

Apprenants adultes peu qualifiés (diplôme CESS max et/ou faibles compétences digitales) inscrits dans un programme d'éducation des adultes au sein d'un organisme participant au Programme

- Mobilité pour un groupe d'apprenants (2 à 30 jours) }  
Thématiques ciblées: compétences de base, citoyenneté/démocratie, compétences durables, inclusion, diversité  
Formats flexibles: apprentissage par les pairs, volontariat, apprentissage en situation de travail...  
Accompagnateur obligatoire
- Mobilité individuelle court-terme (2 à 30 jours) }  
Formats flexibles: apprentissage par les pairs, volontariat, apprentissage en situation de travail...  
Programme d'apprentissage individualisé

## ✓ Mobilité des membres du personnel

Enseignants, formateurs, experts et personnes travaillant dans un organisme d'éducation des adultes participant au Programme

- Missions d'enseignement (2 à 365 jours)
- Observation en situation de travail (2 à 60 jours)
- Cours ou événements de formation à l'étranger (2 à 30 jours) (! dimension transnationale et active)

## ✓ Autres formats de mobilité

- Experts invités depuis un autre pays participant au Programme (2 à 60 jours) (*mobilité entrante*)
- Accueil d'enseignants en formation depuis un autre pays participant au Programme (10 à 365 jours) (*mobilité entrante*)
- Visites préparatoires

*Toutes ces activités peuvent être hybrides: combiner mobilité physique et virtuelle*

*Pays éligibles: 27 États membres de l'UE + 6 pays tiers associés au Programme*

Projets de  
mobilité AC1:  
=  
*Différentes  
manières d'y  
participer*

### Accréditation Erasmus

Financement régulier et simplifié  
Plus grand nombre de mobilités  
Projets plus longs: jusqu'à 24 mois  
Pour l'EFP: ouverture à l'international  
Perspective sur le long terme  
Coûts exceptionnels en cours de projet

Organismes individuels

Coordinateurs de  
consortium

Obligatoire !

### Projets de courte durée

En vue d'ouvrir l'accès au Programme à tous les organismes et participants  
Pour une première expérience avec Erasmus+  
Uniquement pour les organismes individuels  
Pour des projets plus courts (6-18 mois), max 30 mobilités  
Maximum 3 financements sur une période de 5 ans

Sans candidature

Rejoindre un consortium national  
accrédité

Accueillir des mobilités

❖ [Liste des  
sélections  
FWB](#)

❖ [SEG](#)  
❖ [eTwinning](#)  
❖ [Epale](#)  
❖ [Plateforme des  
résultats E+](#)

Coopération virtuelle: eTwinning & Epale

# L'ACCREDITATION: POUR QUI?

# POUR QUI (1/2)

- Liste officielle des organismes éligibles pour la FWB  
→ *la consulter!!*

## Enseignement scolaire (= général)

- *Les milieux d'accueil de la petite enfance agréés et subventionnés par l'ONE*
- Ecoles dispensant un *enseignement général au niveau pré-primaire, primaire ou secondaire*
- *Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination et autres entités actives dans le secteur*

## Enseignement et formation professionnels

- Organismes dispensant un enseignement et une formation professionnels *initiaux ou continus*
- *Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination et autres entités actives dans le secteur*
- *Entreprises et autres entités qui accueillent et forment des apprenants ou apprentis*

## Education des adultes (=non professionnelle)

- Organismes offrant un *enseignement formel, informel et non formel* destinés aux adultes
- *Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination et autres entités actives dans le secteur*

# POUR QUI (2/2)

- **Un organisme peut être éligible dans plusieurs secteurs**, en fonction des programmes qu'il propose  
*Exemple: une école qui relève du secteur de l'enseignement scolaire (filières générales) et du secteur de l'enseignement et formation professionnels (pour ses filières techniques et professionnelles)*  
*Exemple: enseignement de promotion sociale, différents secteurs possibles- selon les filières concernées*  
→ *Identifiez les filières concernées par les activités de mobilité que vous souhaitez mettre en œuvre*
- **Attention, une seule candidature par secteur est autorisée**  
→ *Candidater à l'accréditation soit en tant qu'organisme individuel, soit en tant que coordinateur de consortium (pour le même secteur)*  
→ *Candidater soit pour une accréditation, soit pour un projet de courte durée*  
→ *Seule flexibilité: possibilité de candidater à un projet de courte durée OU accréditation - et- de participer en tant que *membre* d'un consortium accrédité OU être *membre* de 2 consortiums accrédités*
- **Organisations de soutien** : définir clairement leur rôle et leurs obligations, dans le respect des Standards de qualité Erasmus
- Une expérience Erasmus+ antérieure n'est pas requise pour candidater à l'accréditation

## ➔ *Déposer une candidature en consortium (en AC1)*

Consortium (AC1)= Groupe d'organismes d'un même pays (ici FWB) et d'un même secteur qui mènent **ensemble des activités de mobilité** dans le cadre d'un **plan Erasmus commun**  
Chaque consortium est coordonné par un seul organisme, le coordinateur accrédité

### Ce qu'il faut savoir:

- L'**accréditation** est obligatoire pour le coordinateur, mais pas pour les membres
- **Vous devrez décrire la finalité et la composition prévue du consortium** mais la liste précise des membres du consortium n'est toutefois pas requise à ce stade (mais bien au moment de la demande budgétaire)
- **Evolutif:** par la suite, **possibilité de rajouter des membres** à votre consortium
- Un organisme individuel accrédité pourra devenir un coordinateur Erasmus accrédité en faisant une mise à jour de son Plan Erasmus

# Organismes accrédités en FWB

<b>Education des adultes</b>	Le monde des possibles
	<i>Promotion de la formation en alternance (consortium)</i>
	Langue des signes de Belgique francophone asbl
	Via asbl
	Trempoline
<b>Enseignement scolaire</b>	<i>WBE (consortium)</i>
	<i>SEGEC (consortium)</i>
	<i>Ecole communale du Beau-Mur (consortium)</i>
	<i>AFS (consortium)</i>
	Enseignement fondamental et secondaire de la Providence à Champion
	ASBI Collège Saint Julien
<b>Enseignement et formation professionnels</b>	IATA
	Ecole hôtelière de la Province de Namur
	IFAPME
	Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers asbl
	<i>Direction générale des enseignements du Hainaut (consortium)</i>
	<i>Actiris (consortium)</i>
	IPEA
	Centre neuro psychiatrique Saint-Martin
	<i>CoCoF (consortium)</i>
	Worldskills Belgium asbl
<i>Direction générale de l'enseignement et de la formation de la Province de Liège (consortium)</i>	

# L'ACCREDITATION: OBJECTIFS



*!!! Vos activités de mobilité doivent répondre à ces objectifs!*

# Objectifs communs aux 3 secteurs

- Renforcer la **dimension européenne** de l'enseignement et des apprentissages
  - Promotion des *valeurs* d'inclusion, de diversité, de tolérance et de participation démocratique
  - Meilleure connaissance du *patrimoine européen*
  - Création de *réseaux professionnels* européens

# Objectifs pour l'enseignement scolaire

## Améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'enseignement scolaire

- en appuyant le *développement professionnel* des enseignants, chefs d'établissement et autres membres du personnel scolaire
- en encourageant l'utilisation de *nouvelles technologies* et de *méthodes d'enseignement innovantes*
- en améliorant *l'apprentissage des langues* et la diversité linguistique au sein des établissements scolaires
- en facilitant le *partage de bonnes pratiques* en matière d'enseignement et de développement scolaire

## Contribuer à la création d'un espace européen de l'éducation

- en renforçant *la capacité* des établissements scolaires à s'engager dans des *coopérations transfrontières* et à mener à bien des *projets de mobilité de qualité*
- en transformant la *mobilité* à des fins d'apprentissage en possibilité réaliste *pour tous les élèves*
- en promouvant la *reconnaissance des acquis d'apprentissage* des élèves et du personnel dans le cadre des périodes de mobilité à l'étranger

# Objectifs pour l'enseignement et la formation professionnels

Contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur l'EFP, la déclaration d'Osnabrück, la stratégie européenne en matière de compétences et à la création de l'espace européen de l'éducation:

- en améliorant *la qualité* de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux et continus
- en renforçant les *compétences clés et transversales*, en particulier l'apprentissage des *langues* et les *compétences numériques*
- en encourageant le développement des *compétences professionnelles spécifiques* requises sur *le marché du travail* d'aujourd'hui et de demain
- en assurant le partage des *bonnes pratiques*, en favorisant l'utilisation de *technologies et de méthodes pédagogiques nouvelles*, et en appuyant le *développement professionnel* des membres du personnel de l'EFP
- en renforçant la *capacité* des organismes d'EFP à mettre en place des projets de *mobilité de grande qualité* et à nouer des *partenariats* de qualité tout en développant leur stratégie *d'internationalisation*
- en transformant *la mobilité en possibilité réaliste pour tous les apprenants de l'EFP* et en *allongeant la durée* moyenne des activités de mobilité des apprenants de l'EFP afin d'accroître leur qualité et leur incidence
- en favorisant la qualité, la transparence et la *reconnaissance des acquis d'apprentissage* des périodes de mobilité à l'étranger, notamment en utilisant des instruments européens à cette fin

# Objectifs pour l'éducation des adultes

Contribuer à la création de l'espace européen de l'éducation et à la stratégie européenne en matière de compétences:

- en améliorant *la qualité* de l'éducation des adultes formelle, informelle et non formelle
- en améliorant la qualité des services d'éducation des adultes disponibles à travers la *professionnalisation* du personnel et en renforçant la *capacité des organismes* d'éducation des adultes à mettre en œuvre des programmes d'apprentissage de grande qualité
- en améliorant la *qualité* de l'enseignement et de l'apprentissage *dans toutes les formes d'éducation* des adultes et *en adaptant l'éducation des adultes aux besoins de la société* dans son ensemble
- en améliorant l'offre de services d'éducation des adultes axés sur les *compétences clés* définies par le cadre de l'UE (2018), y compris les *compétences de base* (aptitude à lire et à écrire, apprentissage du calcul, compétences numériques) et d'autres compétences de la vie courante
- en renforçant la capacité des organismes d'éducation des adultes à mettre en place des *projets de mobilité de grande qualité*
- *en stimulant la participation des adultes de tous âges et milieux socio-économiques* à l'éducation des adultes, notamment en encourageant la participation des organisations travaillant avec des apprenants *défavorisés*, des organismes d'éducation des adultes *de taille réduite, primodemandeur* et *moins expérimentés* ainsi que des *organisations locales*

# L'ACCREDITATION: CONCEPTS CLES

# 2 CONCEPTS CLES DE L'ACCREDITATION

## 1. LE PLAN ERASMUS

- La *vision* et la manière dont vous souhaitez voir se *développer* votre organisme (ou consortium) sur le long terme, et comment les activités de mobilité vont y contribuer

## 2. LES STANDARDS DE QUALITE ERASMUS

- Ensemble de *critères et lignes directrices* pour assurer une mise en œuvre des activités de mobilité de *qualité*

# 1. Le Plan Erasmus : *lier vos activités de mobilité aux besoins et objectifs de votre organisme*

= Expliquer comment les activités de mobilité vont contribuer plus largement aux objectifs et besoins de votre organisme (ou consortium), de son personnel et des apprenants (qu'ils participent ou non à des activités de mobilité)

Le Plan Erasmus comporte 3 parties: (1) les objectifs des activités de mobilité (quels sont les objectifs derrière la mise en œuvre d'activités de mobilité, en lien avec les besoins de votre organisme), (2) une estimation du nombre de participants (apprenants/staff) aux activités de mobilité et (3) la gestion des activités de mobilité - en conformité avec les Standards de qualité Erasmus

- Votre Plan Erasmus est **proportionnel** aux besoins, capacités et objectifs de votre organisme (ou consortium). Vous pouvez choisir *le nombre d'objectifs* (1 à 10 objectifs), *la durée* de votre Plan Erasmus (2 à 5 ans) et estimer le *nombre de participants* aux activités de mobilité en conséquence
- Le Plan Erasmus correspond à **la plus grosse partie du formulaire de candidature** et représente 90 points sur 100 au niveau de l'évaluation qualitative
- Evolutif: le Plan Erasmus pourra être **mis à jour** (si justifié)

## 2. Les standards de qualité Erasmus

= Ensemble de critères et de lignes directrices pour assurer une mise en œuvre d'activités de mobilités de qualité. Tout candidat à l'Accréditation doit souscrire à ces Standards et accepter d'être évalué sur cette base. Pour les consortiums, les standards s'appliquent à tous les membres.

<b>Principes fondamentaux</b>	<i>Inclusion</i> et participation de tous; comportements <i>durables</i> ; utilisation d'outils d'apprentissage <i>numériques</i> ; participation active au <i>réseau Erasmus</i>
<b>Bonne gestion des activités de mobilité</b>	<i>Responsabilité finale</i> des activités et de leur contenu; clarification du <i>rôle des organisations de soutien</i> ; <i>contribution</i> des participants si justifiée et raisonnable; <i>intégration des résultats</i> des activités de mobilité au sein de l'organisme; renforcement des capacités à travailler <i>au niveau international</i> ; obligation de <i>reporting</i> (projet et participants) <i>*Consortium</i> : <i>répartition des tâches et du financement claire et équitable</i> ; <i>prise de décision conjointe</i> (notamment pour le choix des organismes d'accueil); <i>coordinateur comme soutien</i> aux membres & <i>implication des membres</i> dans les tâches qui concernent leur participants
<b>Accompagnement et soutien aux participants</b>	Qualité des <i>modalités pratiques</i> (déplacements, hébergement, visa, sécurité sociale...); <i>santé et sécurité</i> des participants (dont assurances); <i>sélection/préparation/soutien et suivi</i> des participants; définition/évaluation et reconnaissance des <i>acquis d'apprentissage</i>
<b>Partage des résultats &amp; reconnaissance du programme</b>	Partage des résultats du projet <i>en interne</i> (et au sein du consortium, le cas échéant) et <i>en dehors</i> des organismes bénéficiaires; reconnaissance publique du financement Erasmus+

# L'ACCREDITATION: PROCESSUS DE SELECTION & DEMANDE BUGETAIRE

# PROCESSUS DE SELECTION

- (1) Critères d'éligibilité
  - Voir [la liste des organismes éligibles](#) pour la FWB
- (2) Critères de sélection
  - *Capacité opérationnelle et professionnelle* pour mettre en œuvre le Plan Erasmus, et notamment disposer de *2 ans d'expérience* dans la mise en œuvre d'activités éducatives pertinentes *pour le secteur*
- (3) Critères d'exclusion
  - *Situation administrative et financière régulière* : pas de faillite, insolvabilité, liquidation, faute grave, fraude, etc...
  - Le plan Erasmus comprend *un contenu original* rédigé par le candidat : pas une entité ou une personne extérieure rémunérée pour la rédaction de la candidature
- (4) Critères d'attribution (= évaluation qualitative)
  - 4 critères:
    - *Pertinence* de la demande en regard du *secteur*, des *objectifs de l'Appel* et du *format* (individuel/consortium) de projet (10 points)
    - *Objectifs* du Plan Erasmus (40 points): en cohérence avec les *objectifs de l'Appel* et les *besoins de l'organisme/consortium*; *réalistes et ambitieux*; *mesures de suivi* de la réalisation des objectifs
    - *Activités* du Plan Erasmus (20 points): *nombre de participants proportionnel à la taille/expérience* de l'organisme/consortium, et, *réaliste et adapté* aux objectifs du plan Erasmus; *profil des participants pertinent pour secteur/plan Erasmus/objectifs de l'Appel*; implication de participants ayant *moins d'opportunités*
    - *Gestion* du Plan Erasmus (30 points): solutions concrètes pour contribuer aux *principes de base des Standards* de qualité; *répartition des tâches claire et complète*; *ressources adéquates* pour assurer la gestion des activités; *implication de la direction*; mesures de *continuité*; *intégration des résultats* des mobilités à l'organisme
  - *Au moins 70 points sur 100 au total*, et au moins la moitié des points pour chaque critère
  - Pour les nouveaux organismes accrédités, cette note sera *prise en compte lors de l'allocation budgétaire*

# UNE FOIS ACCREDITEE, QUE SE PASSE-T-IL?

= L'accréditation est **valable pour la période 2021-2027** et votre organisme (ou consortium) a un **accès simplifié et garanti aux possibilités de financement de l'AC1**

## Concrètement

- Retour sur la sélection des candidatures à l'accréditation: au plus tard en février 2023
- Lorsque l'Appel 2023 sera publié (a priori en octobre 2022), vous pourrez *introduire une demande budgétaire* (a priori pour février 2023 pour des projets commençant au 1<sup>er</sup> juin 2023)
- \* *Demande budgétaire = une liste d'activités de mobilité demandées/plannifiées*
  - Un *nombre d'activités, leur durée et nombre/profil des participants* - pas directement une demande pour un budget précis
  - Cette liste est *une cible*, qui reste néanmoins *flexible*, tant que reste en *cohérence avec les objectifs* de votre Plan Erasmus
- \* Consortiums: liste des membres à fournir (au moins un membre en plus du coordinateur)
- *L'agence réalise une estimation du budget nécessaire pour chaque demande* - sur base d'un coût moyen par activité (avec un financement minimal garanti pour chaque projet)
- Si le *budget total disponible est suffisant*: l'organisme reçoit *l'entièreté* de la subvention demandée
- Si le budget total disponible n'est pas suffisant, le *montant alloué dépendra de différents critères: performances* (financière/qualitative) passées de l'organisme/consortium, *type d'activités* prioritaires (inclusion/long terme) et *budget total*/disponible

# L'ACCREDITATION: PROCHAINES ETAPES

# CONCRETEMENT, COMMENT CANDIDATER?

- Lisez attentivement le chapitre sur l'accréditation dans le [Guide du Programme 2022](#) ainsi que les [Standards de qualité Erasmus](#)
- Prenez connaissance de [notre page web](#) consacrée à l'accréditation
- [Vérifiez que votre organisme est éligible](#) auprès de l'AEF-Europe
- Faites les démarches pour [disposer d'un code OID](#) qui permettra de vous identifier en tant qu'organisme participant au programme Erasmus+
- Prenez connaissance du formulaire de candidature 2022, disponible sur la [Plateforme EESCP](#) (et pour ceux qui le souhaitent le [modèle de demande budgétaire](#))
- [Inscrivez-vous](#) à la séance d'aide à la candidature du 13 septembre à 14h00 (virtuelle)
- [Visionnez](#) le cours sur l'accréditation Erasmus du School Education Gateway
- Candidatez *avant le 15 juillet* pour participer au [TCA/séminaire](#) « Accreditation for Erasmus+ (SE,VET,AE) » qui aura lieu à Malte du 5 au 7 septembre (+ session virtuelle fin septembre)

# Nouveau – aide individualisée

- 1/ Les organismes dont *la candidature à l'accréditation n'a pas été sélectionnée* lors d'un appel précédent peuvent adresser un courriel à Laetitia Ricklin pour marquer leur intérêt pour un soutien individualisé dans la rédaction de leur candidature
- 2/ *Pour les nouveaux candidats, pour bénéficier de cette aide individualisée:*
  - assister à la session d'aide à la candidature sur l'Accréditation du 13 septembre
  - faire une demande d'aide individualisée en complétant une fiche de pré-projet synthétique
  - planifier un rendez-vous téléphonique de 30 minutes pour en discuter

*→ Selon le nombre de demandes, un ordre de priorité par secteur sera défini, avec le souci de satisfaire un maximum de demandes*

*(La fiche pré-projet ainsi que les modalités d'envoi seront précisés début septembre)*

# DATE LIMITE POUR LES CANDIDATURES



**19 octobre 2022 à 12h00** (midi, heure de Bruxelles) auprès de l'AEF-Europe pour les candidats dépendants de la FWB

*Candidatures à rentrer en français!*

- **Les résultats** seront communiqués vers la **mi-février 2023**

# L'ACCREDITATION: CONCLUSION

# POUR CONCLURE

**Accréditation = 3 secteurs** sont concernés (SCO, EFP, Adultes); obligatoire pour les **consortiums**; pour pouvoir introduire des **demandes de financement simplifiées** pour la future **Action-clé 1 Erasmus**

**D'autres options existent pour rejoindre la future Action-clé 1** (sauf pour les consortiums): projets de court terme, rejoindre un consortium comme membre, accueillir des participants étrangers, collaborer de manière virtuelle

**Au centre du processus: le développement de l'organisme bénéficiaire, *via les activités de mobilité***

**Adaptable aux besoins de votre organisme et évolutif:** les projections du Plan Erasmus sont à prévoir sur 2 à 5 ans, vous pouvez choisir de 1 à 10 objectifs; pour les consortiums, la liste des membres sera demandée au moment de la demande de financement et vous aurez la possibilité de rajouter des membres par la suite

# POUR CONCLURE

 N'hésitez pas à participer!

	Budget AC1 disponible pour l'Appel 2022	Budget alloué
Enseignement scolaire	4.181.328,00 €	677.650,00 €
Enseignement et formation professionnels	5.892.137,00 €	2.883.735,00 €
Education des adultes	1.010.356,00 €	178.661,00 €



# Suivez-nous sur les réseaux sociaux

#ErasmusPlusMovesEurope

et inscrivez-vous à notre newsletter

[communication@aef-europe.be](mailto:communication@aef-europe.be)

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits

[www.erasmusplus-fr.be](http://www.erasmusplus-fr.be)

